

Déclaration des Ministres

Sommet annuel 2015

Les transports, les échanges et le tourisme

2015

DÉCLARATION DES MINISTRES SUR LES TRANSPORTS, LES ECHANGES ET LE TOURISME

Préambule

Les échanges et le tourisme sont de puissants moteurs de croissance économique et de création d'emplois. Le commerce international représente 50.6 % du PIB mondial et son volume devrait augmenter de 350 % à l'horizon 2050. Le tourisme représente 21 % des exportations mondiales de services et 6 % des emplois créés dans le monde, les arrivées de touristes internationaux devant, d'après les estimations, passer de 1.1 milliard en 2013 à 2.6 milliards en 2050.

Les progrès accomplis dans les infrastructures de transport, les technologies et la réglementation facilitent le transport de marchandises et de personnes tout en favorisant le développement des échanges et du tourisme. Les nouvelles technologies et la numérisation, en particulier, ont créé d'immenses possibilités d'accroître la capacité, l'efficacité et la sécurité des infrastructures de transport pour offrir aux entreprises et aux touristes des services de transport de plus grande qualité.

Le déplacement du centre de gravité de l'activité économique vers des économies émergentes accélère l'essor des échanges et des transports, en particulier en Asie et en Afrique. Les liens économiques qui unissent les pays s'étendent et gagnent en complexité à mesure que les nouvelles chaînes logistiques deviennent interdépendantes, mais aussi de plus en plus vulnérables.

Dans le secteur des transports routiers, la demande de fret est en passe de détrôner le trafic de voyageurs au premier rang des sources d'émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports terrestres. Dans le même temps, l'augmentation du nombre de touristes des économies émergentes contribue à l'accroissement de la demande de services de transports internationaux et intérieurs aux quatre coins du monde, mettant en exergue la nécessité d'améliorer la durabilité, l'accessibilité et le coût des services tant pour les voyageurs qu'au niveau de l'infrastructure.

L'efficacité et l'efficacité des échanges et du tourisme, mais aussi leur viabilité dépendront de l'aptitude des transports à exercer une influence sur ces facteurs et à y répondre.

Déclaration des Ministres

Nous, Ministres responsables des transports dans les pays membres du Forum International des Transports, nous sommes réunis sous la présidence de la Nouvelle-Zélande pour articuler une vision commune de ces défis et orienter nos actions visant à y répondre.

Faciliter les échanges internationaux grâce aux transports

Nous, Ministres,

Reconnaissons l'incidence de la modification de l'équilibre économique mondial sur les chaînes logistiques et les flux d'échanges qui en découlent, en particulier la hausse prévisible du volume mondial de fret qui place le système mondial des transports devant un formidable défi, et **soulignons** la nécessité d'ajuster en conséquence les activités et les politiques relatives à l'infrastructure de transport ;

Soutenons les initiatives visant à créer des chaînes logistiques efficaces et efficaces et à assurer une circulation libre, sans rupture et plus durable des marchandises ;

Appuyons l'élaboration des « Perspectives des transports du FIT », qui fournissent une analyse prospective à l'appui de politiques propices au développement des échanges et du tourisme ;

Aspirons à rendre la desserte terrestre des ports plus efficace et durable, en promouvant des modes de transports durables et l'aménagement de connexions intermodales efficaces, en améliorant les coefficients de chargement des véhicules et en diminuant les temps d'inactivité le long des chaînes logistiques.

Des transports favorisant le tourisme à l'échelle mondiale

Nous, Ministres,

Convenons que l'existence, à l'échelle mondiale, de liaisons de transport de qualité, fiables, sûres, durables et rentables est indispensable au bon développement du secteur du tourisme et que les services et l'infrastructure de transport devraient être conçus de manière à satisfaire les besoins de tous les voyageurs ;

Conseillons à l'ensemble des autorités compétentes, des opérateurs et des équipages de redoubler d'effort pour assurer la sécurité et la sûreté dans les transports ;

Reconnaissons l'incidence des transports et du tourisme sur l'environnement et encourageons la mise en place et l'utilisation de modes de déplacement actifs et des transports publics ;

Recommandons que les travaux du FIT continuent de prendre en considération le point de vue du secteur du tourisme ; et

Nous engageons à soutenir et à faciliter, autant que possible, l'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies afin d'utiliser plus efficacement l'infrastructure de transport actuellement en place et reconnaissons les avantages que ces technologies pourraient procurer s'agissant d'accroître l'efficacité des services de transport liés au tourisme.

Les transports maritimes, ferroviaires et aériens au service des échanges et du tourisme

Nous, Ministres,

Reconnaissons que l'essor du secteur maritime met en exergue la nécessité de resserrer la coopération entre les acteurs des transports afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité du commerce et du trafic maritimes, de protéger l'environnement et d'améliorer la sécurité et la sûreté en mer en poursuivant la collaboration avec l'Organisation maritime internationale ;

Confirmons le rôle de premier plan que l'aviation joue dans le tourisme mondial et le commerce international et **encourageons** la concrétisation de tout son potentiel sur un marché transparent et dans des conditions de concurrence équitables et égales ;

Reconnaissons que l'essor de l'aviation suppose l'existence de mesures de nature à atténuer ses retombées sur l'environnement, à renforcer la sécurité et à accroître la durabilité du tourisme et des échanges ; et, à cet égard,

Soutenons le développement d'une stratégie globale suivie par l'Organisation de l'aviation civile internationale à l'égard de l'aviation durable ;

Reconnaissons le potentiel du rail en tant que mode de transport économiquement efficace, sûr, fiable et respectueux de l'environnement.

Soulignons que la mise en place de systèmes de contrôle efficaces empêchant la propagation des maladies et épidémies doit être une priorité des pouvoirs publics, gérée dans le cadre d'une coopération internationale.

Nouvelles technologies et numérisation : favoriser l'innovation dans les services de mobilité

Nous, Ministres,

Saluons les effets bénéfiques que les progrès accomplis dans les nouvelles technologies et la numérisation ont eus dans le secteur des transports, en accroissant la capacité, la sécurité et l'efficacité des infrastructures de transport et en offrant des services de transport de plus grande qualité aux voyageurs, aux entreprises et aux touristes ;

Reconnaissons les potentialités offertes par les nouvelles technologies, la numérisation et l'économie du partage s'agissant de créer de nouveaux débouchés et des sources de flexibilité dans le secteur des transports, de limiter ses retombées sur l'environnement et de réduire la congestion, tout en veillant à une utilisation optimale des ressources et à une commodité accrue pour l'utilisateur ;

Reconnaissons, dans ce contexte, qu'il pourrait falloir ajuster les cadres réglementaires afin de prendre en considération cette nouvelle dynamique économique, compte tenu de la nécessité de protéger la santé, la sécurité et l'environnement.

Améliorer la gouvernance des transports, des échanges et du tourisme

Nous, Ministres,

Reconnaissons qu'une meilleure coopération dans l'exécution des politiques du transport, des échanges et du tourisme peut être indispensable à un développement résilient et durable à l'échelle régionale ;

Appelons à renforcer la coordination des politiques des transports, des échanges et du tourisme au niveau interministériel et entre les échelons hiérarchiques de manière à mieux promouvoir la croissance économique par les échanges et le tourisme.

Maintenir le cap sur la décarbonisation des transports en vue de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies (COP 21)

Nous, Ministres, reconnaissons que le nouvel accord international sur le climat qui doit être établi et approuvé à la COP 21, devrait inciter à intégrer pleinement la question de la décarbonisation des transports dans les politiques générales relatives au changement climatique et au développement durable.

Forum International des Transports

2 rue André Pascal

75775 Paris Cedex 16

itf.contact@oecd.org

www.internationaltransportforum.org
